

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

Au cours du Conseil Municipal du 24 août dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Modification P.L.U. : engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU afin d'adapter diverses mesures réglementaires du règlement écrit. Le projet de modification et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public selon les modalités précisées par délibération du Conseil pour une durée d'un mois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'engager la procédure de Modification simplifiée n° 1.

2- Révision P.L.U. : la procédure de révision allégée du PLU concerne la réduction de deux zones agricoles sur deux sites déjà urbanisés (La Joue du Loup et Truziaud). Les principales étapes de la révision allégée sont : réalisation du dossier de révision allégée ; bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée ; consultation des Personnes Publiques Associées ; enquête publique et approbation de la révision. L'objectif poursuivi : site de la Joue du Loup—permettre la réalisation de la 2ème tranche du lotissement Vallon des Loups et site de Truziaud : reclasser la parcelle F141 située en zone A du PLU. Les modalités de concertation proposées :
Information de la prescription de la procédure par voie d'affichage et sur le site internet ;
Publication de la prescription de la procédure dans un journal local ;
Information régulière de la procédure sur le site internet de la commune ;
Mise à disposition en mairie d'un dossier comprenant un registre d'observations. Le Conseil à l'unanimité décide de prescrire la

procédure de révision allégée.

3- Domaine Nordique : tarifs kercard + assurances : le Conseil à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :
Dag / keycard = 1 €
Assurance Pass Saison = 15 €
Assurance Pass Hebdo = 5 €
Assurance Pass séance = 1.5 €

4- Approbation schéma directeur eau : le Schéma directeur d'alimentation en eau potable a été présenté aux adjoints il y a quelques mois. Il a permis de mettre à jour les plans des réseaux, de réaliser un diagnostic des infrastructures d'eau potable et d'élaborer le schéma directeur correspondant à un programme de travaux avec un chiffrage prévisionnel. Le Conseil à l'unanimité approuve le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable.

5- Attribution du marché WIFI : suite à la consultation pour des travaux de déploiement d'une solution complète d'accès public à INTERNET en WIFI sur les 2 stations. 4 entreprises ont déposé une offre. Le Conseil à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise GMS SAS :

LOT 1 Déploiement de la solution d'accès WIFI
Tranche ferme : 92 901 € HT

Tranche conditionnelle : 6 346.50 € HT
LOT 2 Electricité
Tranche ferme : 13 478.67 € HT.
Tranche conditionnelle : 6 346.50 €

6- Voirie communale : demande de subvention : la reprise de la voirie des Chaumattes à la Joue du Loup, la voirie derrière le Bois d'Aurouze et le parking des cars à Superdévoluy ; la route du Pin en allant vers le col du Noyer. Le Conseil à l'unanimité, approuve le programme présenté ; note que la

participation du Département s'élève à 40 171 € pour un montant de travaux subventionnable de 100 427,50 € .

7 - Acquisition de terrains à la Joue du Loup : il est proposé de créer un nouveau parking pour les cars à l'entrée de La Joue en bordure de route vers la Crête des Bergers. En effet, car avec l'aménagement de la zone d'entrée de la Joue du Loup, le parking actuel sera supprimé. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir 1882 m² à cette copropriété. Le Conseil approuve le projet d'acquisition à la copropriété de la résidence de la Crête des Bergers, de 1882 m² de terrain au prix de 10 € le m².

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune : www.mairiedevoluy.fr